

Vous avez choisi de venir accoucher dans notre établissement et nous vous en remercions. Toute l'équipe de la maternité se tient à votre disposition pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions. Dans votre intérêt et celui de votre bébé, pour la qualité et la sécurité des soins et dans le respect de chacun, ce document précise les règles de fonctionnement que nous vous demanderons de respecter.

SECTION 1: EN SALLE DE NAISSANCE

Vous pouvez désigner une personne qui vous accompagnera tout au long du travail jusqu'à l'accouchement. Une seule et même personne sera autorisée ; ses allées et venues seront limitées pour des raisons d'hygiène, de sécurité et de respect de l'intimité dans le secteur naissance.

L'équipe de la maternité s'engage à veiller au respect de votre dignité, à vous expliquer les actes qui doivent être réalisés, à répondre à vos questions et à recueillir votre consentement.

Ces dispositions seront adaptées au regard des situations d'urgence que nous pourrons éventuellement rencontrer lors de votre accouchement.

SECTION 2: EN CHAMBRE

Vous pouvez recevoir des visites tous les jours de la semaine de 14h à 20h. Vos visiteurs ne peuvent pas être plus de deux. Nous vous invitons à privilégier des temps de présence courts de façon à pouvoir vous reposer, vous et votre bébé. En cas de soins sur ces horaires, nous demanderons aux visiteurs de sortir de la chambre.

La personne qui vous accompagne est autorisée à rester auprès de vous sans limite de temps. Sa présence est autorisée la nuit, si vous êtes en chambre seule. Un lit accompagnant lui sera mis à disposition. Il devra être replié et rangé avant 8h.

Les chambres sont exclusivement non-fumeurs. Notre maternité est une maternité sans tabac. L'équipe peut vous apporter toutes les informations utiles sur ce sujet si vous le souhaitez.

Les visiteurs sont invités à se laver les mains avant et après la visite, et à respecter les règles d'hygiène minimum.

Les fleurs et les animaux sont interdits dans le service et les chambres.

Les **enfants de moins de 15 ans** ne sont **pas admis** pour les visites à l'exception des frères et sœurs de votre bébé.

En période exceptionnelle notamment de crise sanitaire, ces mesures pourront être suspendues. Les consignes applicables seront diffusées par voie d'affichage spécifique et vous seront communiquées directement.

SECTION 3 : LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

Dans les cinq jours qui suivent la naissance de votre bébé, la déclaration à l'état civil doit être faite par l'accompagnant.e ou la personne que vous aurez désignée en Mairie de Béziers après avoir pris rendez-vous.

SECTION 4 : ENGAGEMENT ÉCO RESPONSABLE

Notre maternité s'engage dans une démarche éco responsable.

Nous avons sélectionné des produits respectueux de l'environnement et adaptés aux nouveau-nés.

Vous les trouverez dans la valisette cadeau. Notre équipe pourra vous donner des conseils et informations sur ce sujet pour préparer votre retour à la maison.

Maternité





suivez-nous sur:







